



Communiqué

Comité technique AgroSupDijon du 22 septembre 2016

Les personnels d'Eduter-CNPR ont appris par le Directeur général d'AgroSup Dijon le 12 septembre 2016, en assemblée générale des personnels qu'ils allaient être confrontés dès le début de l'année 2017 à une nouvelle vacance de poste du responsable d'Eduter-CNPR. Les personnels des autres unités d'Eduter et autres services d'AgroSup Dijon, en poste sur le site de Marmilhat, ont été informés ultérieurement, par messagerie.

Les personnels réunis en assemblée générale intersyndicale le 19 septembre 2016, ont décidé de porter ce communiqué au Comité technique d'AgroSup du 22 septembre 2016 ; ils demandent à ce qu'il soit joint au PV de la séance de ce Comité Technique.

Les personnels alertent les membres du Comité Technique sur les points suivants :

- les mobilités récurrentes des directeurs d'Eduter-CNPR et des équipes de directions non-stables et incomplètes (ainsi le poste de responsable pédagogique a été pourvu seulement une année depuis 2008) ;
- les demandes renouvelées et non prises en compte en moyens humains (besoins avérés en postes d'enseignants et reconnus par les directions), le service pédagogique est en déficit d'au moins sept postes dans des disciplines clés de l'enseignement agricole (zootechnie, agronomie, agroéquipement, gestion, mais aussi physique chimie, histoire-géographie, informatique) ;
- l'allocation par la DGER de moyens humains, par la mise à disposition de personnels au titre de reclassement qui ne couvre pas tous les besoins disciplinaires. Cette solution non pérenne masque les besoins en ETP, tout en créant de la précarité chez les agents concernés, malgré leur investissement dans les activités d'Eduter-CNPR. De plus, elle demande des efforts supplémentaires pour la formation et l'accompagnement de ces collègues ;
- le déficit chronique en moyens freine la mise en œuvre des dispositifs de formation ouverte à distance, le cœur de métier d'Eduter-CNPR, l'enseignement technique agricole public à distance est mis en danger ;
- la perspective de 22 départs à la retraite d'ici 2024 qui vient renforcer les inquiétudes ;
- l'absence de lisibilité des projets de l'entité (projet de réorganisation de l'unité : projet VERT dans lequel tous les agents se sont impliqués, stoppé suite aux changements de direction, sans explication claire) ;
- l'absence de gestion des priorités, la multiplication de l'affichage de chantiers sans moyens alloués, le manque de temps et la surcharge d'activités ;
- la non prise en compte de la dimension de responsabilité de site.

Ces dysfonctionnements ont pour conséquences :

- une absence de visibilité concernant la répartition des activités des personnels ;
- des objectifs fixés aux agents qui ne peuvent pas être atteints, faute de moyens et d'interlocuteurs ;
- des prises de poste de nouveaux directeurs ou membres d'équipe de direction qui nécessitent un temps d'appropriation long et freinent la poursuite des projets ;
- des tensions qui se créent entre collègues, ou avec leurs chefs de service, dues aux surcharges de travail et au manque d'organisation et de visibilité dans le travail ;
- une perte de sens dans le travail ;
- une souffrance au travail exprimée par un grand nombre d'agents du site ;
- un service aux usagers réalisé dans des conditions difficiles. Pas de moyens pour accompagner les apprenants, pas de moyens pour développer le numérique éducatif malgré les compétences reconnues d'Eduter-CNPR dans ces domaines ;
- une inquiétude croissante quant au devenir du site, du maintien de ses activités et de ses emplois.

Cette situation qui se dégrade nécessite de toute urgence que la direction d'AgroSup Dijon et la DGER se coordonnent pour prendre des mesures pour assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions des agents d'Eduter-CNPR, l'enseignement agricole public à distance et les objectifs du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole au sein d'Eduter-CNPR :

- en recrutant un directeur pour l'unité Eduter-CNPR et pour le site de Marmilhat ;
- en clarifiant le fonctionnement d'Eduter-CNPR pour assurer l'intérim de direction ;
- en recrutant des enseignants dans les disciplines orphelines d'Eduter-CNPR, pour assurer les missions de responsable pédagogique et de chargé de création de ressources ;
- en remplaçant systématiquement les départs à la retraite, mutations, mobilités des agents d'Eduter-CNPR ;
- en mettant en œuvre un véritable projet pour Eduter-CNPR, en concertation avec les personnels du site.

Toutes les missions d'Eduter-CNPR sont affichées par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, par la DGER et par AgroSup Dijon. Nous avons besoin de moyens supplémentaires pour pouvoir assurer ces missions dans de bonnes conditions et proposer un service public de qualité aux usagers.

Nous attendons une réponse claire et écrite à l'ensemble des points mentionnés dans ce communiqué de la part de la direction d'AgroSup Dijon et de la DGER et souhaitons au plus vite la rencontrer sur ces questions.